

COMMUNE DE :
AUXONNE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Dossier n° :
27 SEP. 2007

VU pour être annexé à mon arrêté
n° 1444
Le Maire
M. Antoine SANG

PARTIE NORD

ELABORATION

Modifications - Révisions - Mises à jour

Modification n°1 le 27.03.97	Modification n°3 le 19.03.99
Mise à jour n°2 le 05.03.99	Modification n°4 le 19.03.99
Rev. partielle n°1 le 19.03.99	Modification n°5 le 06.03.04
Modification n°2 le 15.06.99	Modification n°6 le 19.05.98
Rev. partielle n°3 le 19.03.99	Modification n°7 le 22.02.01
Mise à jour PLU le	Revisé n°1 le

POS Approuvé le :
13/02/97

VISÉ
Date :
Le Maire :

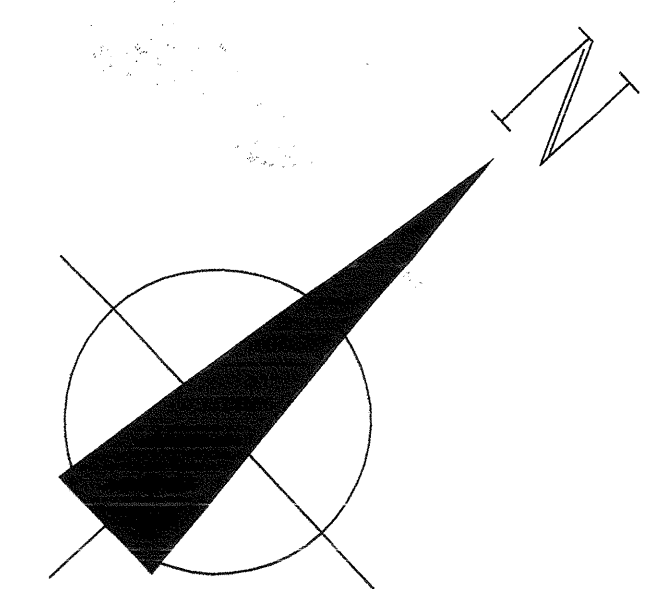
PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DES BOIS ET FORÊTS
RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER
ECHELLE 1/5000

3.1.1

Service Urbanisme et Aménagement/Atelier d'urbanisme



- LEGENDE**
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau ou compris dans l'empierrement des cours d'eau
 - AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
 - AS6 Servitudes aux abords des champs de tir
 - EL3 Servitudes de halage et de marchepied
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
 - DNT1 Servitudes relatives aux cimetières
 - PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
 - PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
 - T7 Circulation aérienne - servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement
- PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondations**
(Pour plus de précisions, se référer au PPRI approuvé le 28/12/2006)
- Zone de construction interdite
 - Zone de contraintes faibles
- Bois et forêts relevant du régime forestier



LEGENDE

- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques
 - A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau ou compris dans l'emprise de ces cours d'eau
 - AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables
 - A5 Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
 - AR6 Servitudes aux abords des champs de tir
 - EL3 Servitudes de balage et de maroquage
 - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
 - INT1 Servitudes relatives aux cimetières
 - PT3 Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications des postes et télécommunications
 - PT2 Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - T1 Servitudes relatives aux chemins de fer
 - T7 Circulation aérienne - servitudes établies à l'extérieur des zones de décollage
- PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondations (Pour plus de précisions, se référer au PPRI approuvé le 28/12/2006)
- Zone de construction interdite
 - Zone de contraintes faibles
- Bois et forêts relevant du régime forestier

COMMUNE DE :
AUXONNE

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

PROPOSITION DE LA COMMUNE
27 SEP 2007
PARTIE SUD

ELABORATION	Modifications - Révisions - Mises à jour
Modif ZPUA le 05.03.90	Modification n°3 le 19.01.93
Rev partiel n°1 le 19.03.93	Modification n°4 le 19.03.93
Modification n°2 le 19.06.90	Modification n°5 le 06.10.94
Rev/Partielle n°3 le 19.05.93	Modification n°6 le 19.05.98
Mise à jour PLU le	Modification n°7 le 22.02.01
	RevGen n°1 le

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER
ECHELLE:1/5000

COMMUNE DE :
AUXONNE

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : 27 SEP. 2007
CENTRE

VU, pour être annexé à mon arrêté en date du 7 SEP. 2007
Le Maire : M. Antoine SANZ



ELABORATION

Modifications - Révisions - Mises à jour	
Modification n°1 le 27.10.87	Modification n°3 le 19.01.93
Modif DPUA le 05.03.90	Modification n°4 le 19.03.93
Rev partiel n°1 le 19.01.93	Modification n°5 le 06.12.94
Modification n°2 le 15.06.90	Modification n°6 le 19.05.98
Rev.Partielle n°2 le 19.01.93	Modification n°7 le 22.02.01
Mise à jour PLU le	Rev.Gen n°1 le

PDS Approuvé le : 13/02/87

visé
Date :
Le Maire :

PLAN DE LA ZPPAUP 3.1.1

ECHELLE:1/2500

Service Urbanisme et Aménagement/Atelier d'Urbanisme

LEGENDE

- ★ AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (périmètre approximatif compte tenu de la forme compliquée du monument)
- AC4 Servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP)

